



Mars 2017

Observatoire de la VAE

Les parcours en VAE 2014/2015 en PACA

En résumé

Les parcours en VAE s'inscrivent dans la formation tout au long de la vie. Pour de nombreux candidats obtenir la reconnaissance de leurs compétences professionnelles reste le principal motif d'engagement dans la démarche. Pour d'autres, le parcours en VAE s'inscrit également dans un processus de transition professionnelle afin de trouver un emploi, changer d'emploi ou de qualification ou même de continuer à se former par la suite grâce à la validation d'un nouveau diplôme ou d'un titre professionnel. Plusieurs éléments interviennent dans la réussite ou non d'un parcours en validation des acquis. Cette première observation met en évidence le taux important de validation totale après passage devant un jury (64%), et souligne que la démarche

de VAE est un véritable levier d'évolution du niveau de qualification. En effet, les personnes peu ou pas diplômées rassemblent le grand nombre de candidats à la VAE (59 % des effectifs).

Cependant de nombreux freins sont observés, le délai d'un parcours VAE reste pour un grand nombre de candidat un obstacle à l'engagement dans la démarche, l'utilisation faible de l'accompagnement VAE dans le parcours a une incidence dans le résultat après jury. L'observation met en évidence la non démocratisation de ce droit individuel au plus grand nombre. En effet le secteur sanitaire et social reste de très loin le secteur le plus demandeur en termes de VAE.



Introduction

Depuis la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en 2002, 30 000 candidats ont obtenu une certification professionnelle par le biais de ce droit individuel en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme au niveau national, ce résultat reste malgré tout en dessous des objectifs et des potentiels exprimés et ceci pour plusieurs raisons que l'étude ci-après tentera d'éclairer au travers de différents éléments de réponses.

Une observation régionale

La plateforme régionale VAE animé par le CARIF Espace Compétences depuis 2002, mobilise son expertise afin d'agir sur le développement de ce dispositif en région. C'est ainsi que nous vous proposons au travers de cet observatoire une analyse quantitative et qualitative sur la réalité de la Validation des Acquis de l'Expérience en région PACA.

Pour ce faire nous vous présentons ci-après une première étude globale fondée sur les axes de travail suivants :

- Des données sur les flux de l'activité VAE renseignées par l'ensemble des certificateurs en région depuis 2003 ;
- Une observation des parcours VAE * ;
- Une expertise issue d'études et d'animation de groupes de travail et séminaires en lien avec les services de la Région, les certificateurs et les financeurs de la VAE.

Nous vous proposons, après une observation fine des données, des éléments de préconisation permettant de faire progresser ce droit en intégrant le nouveau cadre législatif issu de la loi travail. En effet celui-ci devrait permettre de redynamiser la VAE et permettre au plus grand nombre de pouvoir y accéder.



* Conformément à l'article R 6423-5 du décret 2014-1354 relatif à la VAE, le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) assure le suivi statistique des parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, de la recevabilité jusqu'aux décisions des jurys de validation.

Pour ce faire, la Région a souhaité mettre en place un observatoire de la VAE ayant pour objectifs de :

- Rendre lisible la VAE en région PACA et ainsi cibler les actions à conduire.
- Comprendre la réalité des parcours, d'identifier les leviers d'amélioration et d'ajuster les procédures afin d'initier une chaîne de service de qualité.

Le CARIF Espace Compétences, centre de ressources régional VAE et l'Observatoire régional des métiers (ORM) travaillent en partenariat sur cette question depuis 2015. Ce travail se réalise en lien avec les certificateurs de la région.

I. Évolution du nombre de dossiers (tous certificateurs) depuis 2003 en PACA

Les éléments ci-dessous donnent à voir les résultats de la VAE en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tous les certificateurs confondus. Ces données agrégées sont issues des informations des certificateurs auprès du pôle ressources régional VAE animé par le CARIF Espace Compétences.

Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la VAE en région PACA depuis 2003.

Le premier montre une diminution importante du nombre de dossiers recevables à partir de 2014. Cette tendance est également observée au niveau national (- 4 % entre 2014 et 2015) *.

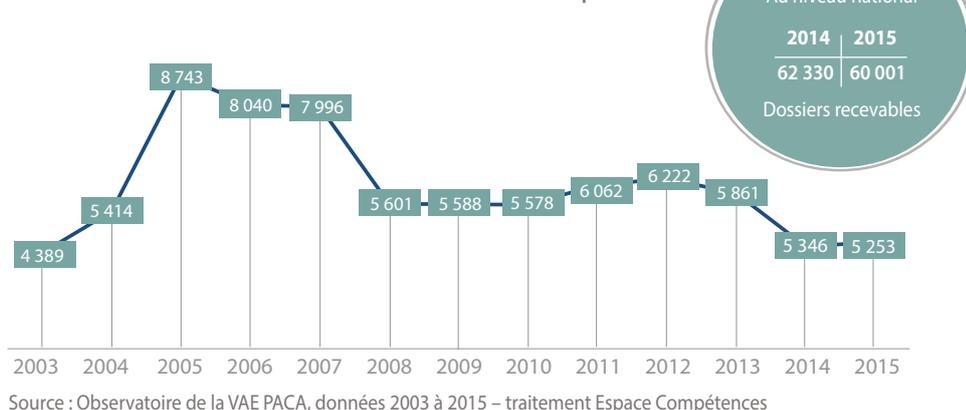
Le deuxième graphique montre un pourcentage important (supérieur à 60 %) de validations totales après passage devant un jury. On y observe également une augmentation de non validation depuis 2012.

* Source DARES

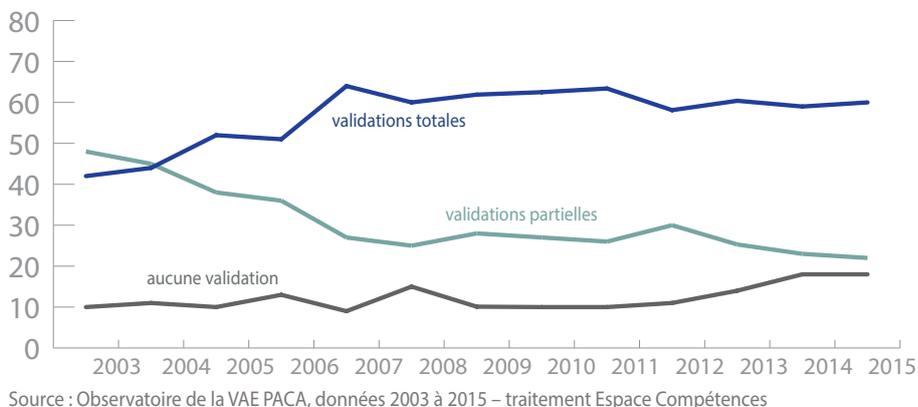
Graphiques 1 et 2

Évolution du nombre de dossiers et de décisions de jurys depuis 2003 en PACA

Évolution du nombre de dossiers recevables depuis 2003



Les décisions du jury depuis 2003 (en %)





II. Données globales des trois principaux certificateurs en PACA (2014-2015)

Rappel méthodologique d'exploitation du fichier

Cette première étude intègre les données de 3 certificateurs. Cet outil de recueil des données va s'élargir progressivement aux autres certificateurs. Il a également vocation à intégrer les données issues des Points Relais Conseils VAE ainsi que des organismes prestataires de l'accompagnement.

Les données sont issues d'une extraction des fichiers certificateurs (31 673 lignes) sur une période allant de janvier 2014 à décembre 2015. Après différents filtres et tris dus notamment à des problèmes de saisie sur les fichiers originaux, l'observation ci-après correspond à une exploitation de 9 567 parcours.

Les résultats ci-après sont effectués sur la base des personnes s'étant réellement engagées dans une démarche VAE, c'est-à-dire celles qui ont au moins déposé une demande de recevabilité du dossier VAE, livret 1 (soit 9 567 dossiers). Pour les décisions de jurys, les résultats sont concentrés sur la base des dossiers recevables. 7 100 candidats ont reçu un avis favorable de leur dossier VAE et pourront donc poursuivre leur démarche VAE.

Les trois principaux certificateurs sont :

- le DAVA* de l'Académie d'Aix-Marseille;
- le DAVA* de l'Académie de Nice;
- la DRJSCS-CS PACA volet cohésion sociale (donc hors champ Jeunesse et Sports).

À eux seuls, ces certificateurs représentent près de 85 % de la demande globale de validation en région.

** Dispositif académique régional des validations d'acquis*

Tableau 1 Nombre de dossiers de demande de recevabilité déposés

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

	2014	2015	Total général
DAVA AIX-MARSEILLE	1 486	1 312	2 798
DAVA NICE	1 886	1 536	3 422
DRJSCS-CS	1 766	1 581	3 347
Total général	5 138	4 429	9 567

Tableau 2 Décisions de recevabilité en 2015

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2015 – traitement ORM

	Recevable	Non recevable	Total
DAVA AIX-MARSEILLE	86 %	14 %	100 %
DAVA NICE	92 %	8 %	100 %
DRJSCS-CS	73 %	27 %	100 %
Total général	84 %	16 %	100 %

L'écart de la part des dossiers non recevables, entre les certificateurs, peut en partie s'expliquer par le manque d'information en amont du dossier ; c'est notamment le cas pour le ministère des Affaires sociales et de la santé.

Schéma 1 : Le parcours VAE (effectifs par étape) sur deux ans



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

16 % des candidats qui déposent le livret de recevabilité (livret 1) reçoivent un avis défavorable en 2015.

57 % des candidats de la période 2014-2015 n'ont pas déposé de dossier de validation de jury sur la période étudiée.

III. Profil des candidats qui ont déposé un dossier VAE

- Trois quarts des candidats VAE sont des candidates



74 %



26 %

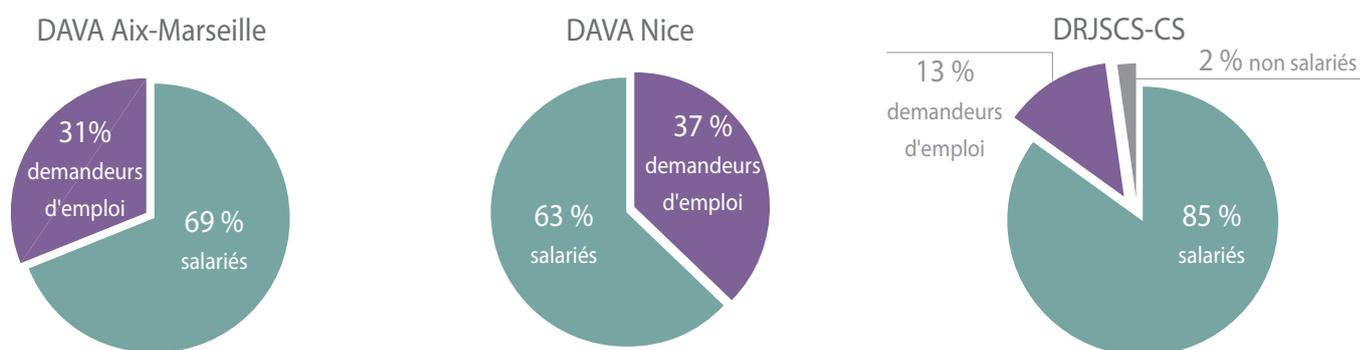
Les personnes venues déposer un dossier VAE sont des femmes dans 74 % des cas.

On observe une grande différence de profil entre les certificateurs : les femmes représentent 95 % des candidats à la DRJSCS contre 63 % pour les DAVA.

● Une majorité de salariés

Graphiques 3, 4 et 5
Répartition des candidats par statut d'emploi et par certificateurs

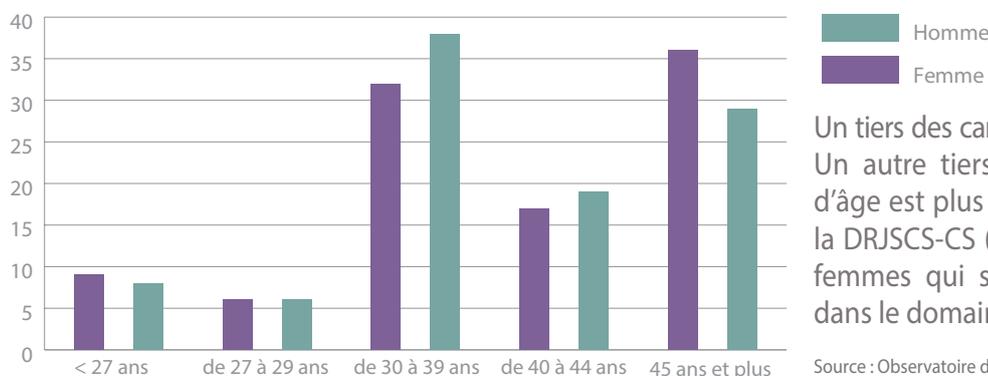
Les salariés sont largement majoritaires parmi les candidats (**73 %** tous certificateurs confondus); leur part atteint **85 %** parmi les effectifs de la DRJSCS-CS.



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

● Plus de seniors parmi les femmes

Graphique 6 Les candidats selon le sexe et l'âge (en %)



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Un tiers des candidats à la VAE a entre 30 et 39 ans. Un autre tiers a 45 ans et plus. Cette tranche d'âge est plus importante parmi les candidats de la DRJSCS-CS (38 %). Ce sont principalement des femmes qui souhaitent valider leur expérience dans le domaine du sanitaire et social.

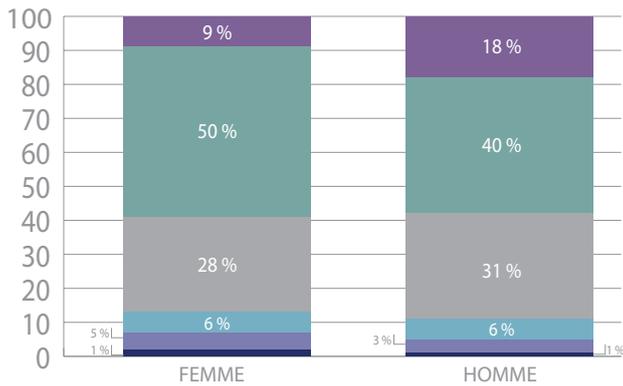
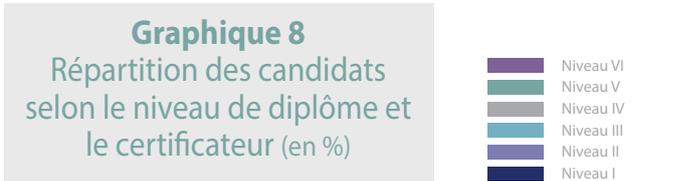
Tableau 3 Répartition des candidats par tranche d'âge et certificateur

Tranche d'âge	DAVA AIX-MARSEILLE	DAVA NICE	DRJSCS-CS	Total général
< 27 ans	8 %	7 %	11 %	9 %
de 27 à 29 ans	6 %	6 %	6 %	6 %
de 30 à 39 ans	36 %	35 %	29 %	33 %
de 40 à 44 ans	19 %	19 %	17 %	18 %
45 ans et plus	30 %	33 %	38 %	34 %
Total général	100 %	100 %	100 %	100 %

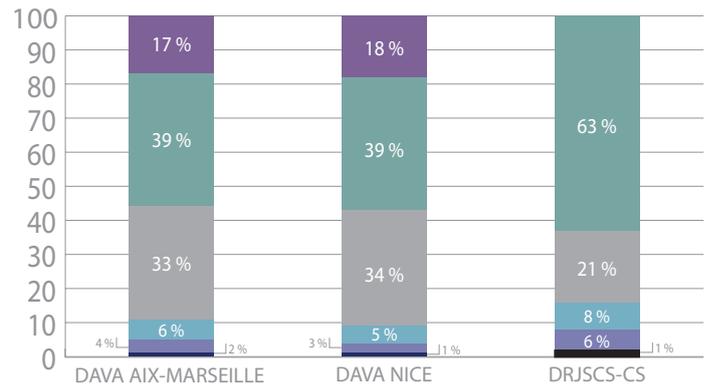
Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

La part élevée des 45 ans et plus parmi les candidats de la DRJSCS-CS s'explique notamment par la présence quasi-exclusive des femmes et notamment de femmes seniors sur certaines certifications comme celle du diplôme d'État d'aide-soignant.

● Des niveaux de diplôme hétérogènes selon le sexe et le certificateur



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM



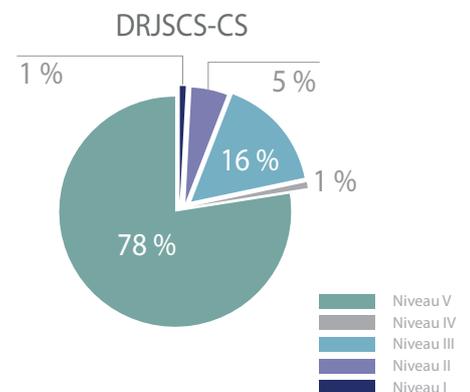
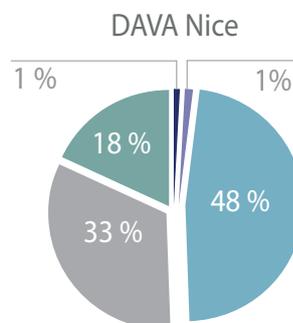
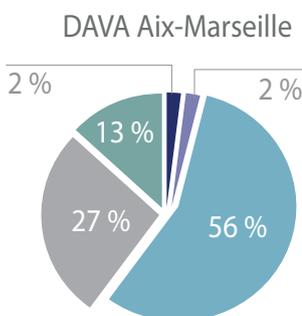
Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Les personnes peu ou pas diplômées rassemblent le plus grand nombre de candidats à la VAE (59 % des effectifs).

Près des deux tiers des candidats de la DRJSCS-CS ont un niveau V ; les diplômés du supérieur peuvent rassembler jusqu'à 14 % des candidats.

Dans les DAVA, ces diplômés représentent près d'un candidat sur cinq (18 % pour le DAVA de Nice).

Graphiques 9, 10 et 11 Répartition des candidats selon le niveau de diplôme visé, par certificateur



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM



Tableau 4
 Comparaison du niveau
 de diplôme visé à celui
 détenu (en %)

Diplôme visé	Niveau de diplôme détenu à la constitution du dossier						Total général
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	
Niveau I	13 %	56 %	25 %	6 %	0 %	0 %	100 %
Niveau II	16 %	19 %	47 %	12 %	7 %	0 %	100 %
Niveau III	1 %	6 %	8 %	50 %	26 %	8 %	100 %
Niveau IV	1 %	2 %	2 %	11 %	66 %	19 %	100 %
Niveau V	0 %	3 %	3 %	19 %	64 %	11 %	100 %
Total général	1 %	4 %	6 %	29 %	48 %	11 %	100 %

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

64 % des
 personnes qui
 visent un niveau V
 possèdent déjà un
 diplôme de même
 niveau.

Alors qu'au DAVA d'Aix-Marseille la majorité des candidats visent un diplôme de niveau supérieur, on remarquera que **78 %** des candidats de la DRJSCS-CS se dirigent vers un diplôme de niveau V (près des deux tiers visent le diplôme d'auxiliaire de vie sociale ou le diplôme d'aide-soignant).

Pour les candidats qui visent un diplôme des Affaires sanitaires et sociales, un quart des projets VAE correspond à une réorientation professionnelle, sur un niveau de qualification inférieur au niveau possédé initialement.

Pour la quasi-totalité des candidats qui visent un diplôme de l'Éducation nationale, la VAE se traduit par une élévation du niveau de qualification.



Tableau 5 Répartition des candidats par spécialité des formations (NSF)

Au total, plus de la moitié des diplômes visés appartient au secteur du sanitaire et social.

Homme (2 449)		Effectifs cumulés
332 Travail social	17 %	
312 Commerce vente	14 %	
221 Transformation agroalimentaire...	6 %	37 %
311 Transport, manutention, magasinage	5 %	
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	5 %	
331 Santé	5 %	
314 Comptabilité, gestion	4 %	
255 Electricité, électronique	4 %	
344 Sécurité des biens et des personnes	4 %	
250 Spéci. pluritechno mécanique électricité	4 %	
201 Techno. des commandes de transformations indus	3 %	
252 Moteurs et mécanique auto	3 %	
233 Bâtiment, finitions	2 %	
313 Finance, banque, assurance	2 %	
336 Coiffure, esthétique	2 %	
326 Informatique, traitement de l'information et réseaux...	2 %	
227 Energie, génie climatique	2 %	
232 Bâtiment, construction	2 %	
254 Structures mécaniques	2 %	
230 Spécialités pluritechno génie civil	2 %	
253 Mécanique aéronautique et spatiale	2 %	
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 %	
Autres	8 %	
Total effectifs	100 %	92 %

Femme (7 118)		Effectifs cumulés
332 Travail social	40 %	
331 Santé	23 %	
312 Commerce, vente	10 %	73 %
314 Comptabilité, gestion	6 %	
324 Secrétariat, bureautique	5 %	
336 Coiffure, esthétique	5 %	
300 Spécialités plurivalentes des services	3 %	
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	2 %	
330 Services pluri SASO	2 %	
313 Finance, banque, assurance	1 %	
221 Transformation agroalimentaire...	1 %	
Autres	3 %	
Total effectifs	100 %	

Trois quarts des candidates se répartissent sur **trois spécialités** (travail social, santé, commerce et vente) alors que les **trois quarts des hommes** sont positionnés sur **douze spécialités**.

Le schéma de concentration des femmes sur peu de spécialités (ou peu de métiers) se reproduit dans le dispositif VAE*.

* cf. Questions métiers n° 7 « Quels sont les métiers exercés en PACA ? », ORM Avril 2015, qui soulignent une forte concentration des femmes sur quelques métiers qui restent très féminisés, notamment les métiers SASO.

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM



Tableau 6 Les 10 premiers diplômes visés par les femmes et les hommes

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Femme		
NSF	Diplôme	
331	Diplôme d'État d'aide soignant	13 %
332	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale	9 %
331	Diplôme d'État d'auxiliaire puériculture	8 %
332	CAP petite enfance	8 %
332	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	6 %
332	Diplôme d'État d'aide médico-psychologique	5 %
332	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	4 %
312	BTS management d'unités commerciales	4 %
324	BTS assistant de manager	4 %
314	BTS assistante de gestion PME-PMI	4 %
	Autres diplômes	35 %
Total		100 %

Homme		
NSF	Diplôme	
332	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	8 %
312	BTS management d'unités commerciales	7 %
332	Diplôme d'État de moniteur éducateur	4 %
312	BTS négociation et relation client	4 %
201	BTS maintenance industrielle	3 %
221	Bac pro cuisine	2 %
331	Diplôme d'État d'aide soignant	2 %
311	Bac pro logistique	2 %
331	CAFERUIS	2 %
326	BTS services informatiques aux organisations	2 %
	Autres diplômes	64 %
Total		100 %

Pour les femmes, en plus de la forte concentration, on observe une prédominance des diplômes du secteur sanitaire et social dans les choix des orientations : parmi les 10 premiers diplômes visés par elles, 7 sont des diplômes de ce secteur.

Pour les hommes, les choix sont plus diversifiés et moins concentrés sur un seul secteur.

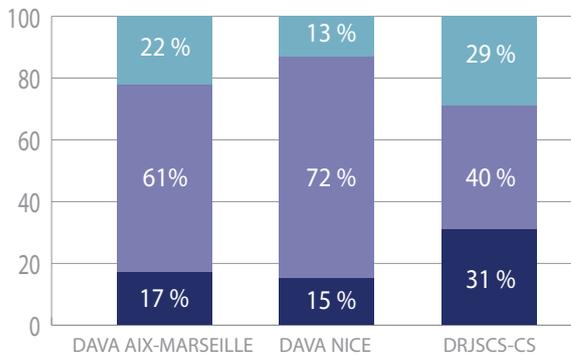
Les 10 premiers diplômes rassemblent 65 % des candidates.

Les 10 premiers diplômes ne rassemblent que 36 % des candidats. Les hommes se présentent sur un éventail beaucoup plus large de certifications.

Les données suivantes analysent le parcours des candidats engagés en 2014 (deux tiers) ou 2015 (un tiers). Elles ne reflètent pas l'activité réelle des flux de validation par année civile.

IV. Les résultats de la VAE

1^{er} passage devant le jury 1

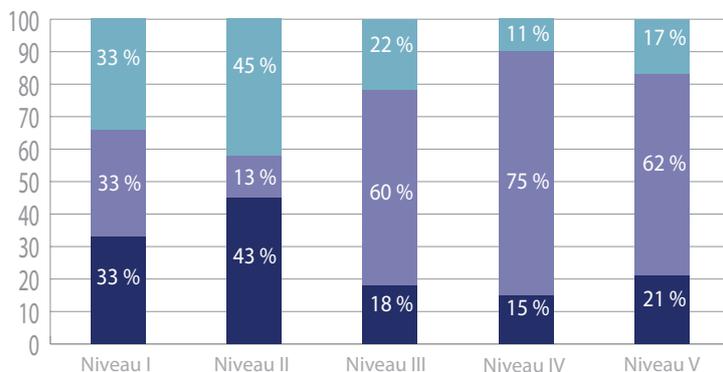


Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Graphique 12
Résultats de jury 1
par certificateur

Nul
Total
Partiel

Les validations partielles et totales représentent **87 %** des décisions de jurys à Nice.



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

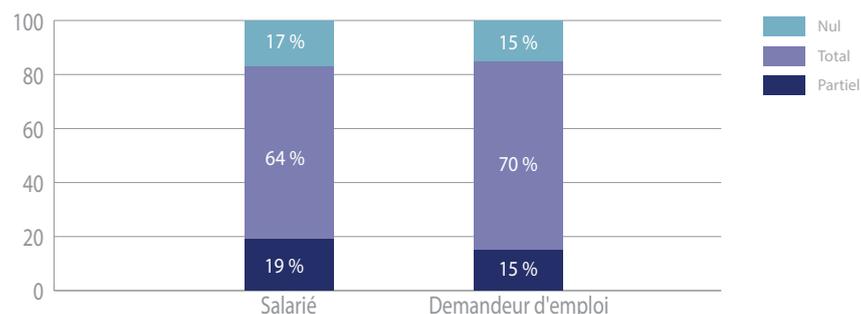
Graphique 13
Résultats de jury 1
par niveau de diplôme visé

Nul
Total
Partiel

Les validations nulles sont beaucoup plus nombreuses pour les diplômes de niveau supérieur (**22 %** pour le niveau III).

Nb : Ces résultats sont à interpréter avec précaution car les effectifs de niveaux I et II sont très faibles (2 % des dossiers).

Graphique 14
Résultats de jury 1
par statut d'emploi

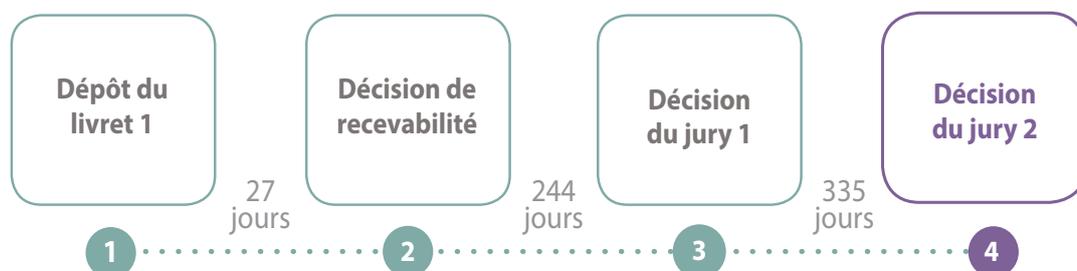


Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Note préalable : Pour calculer ces délais, un nouveau fichier a été utilisé afin de ne garder que les lignes où les délais étaient cohérents (pas de délais négatifs, pas de dates incohérentes probablement liées à des erreurs de

V. Les délais moyens de parcours (sur les années 2014-2015)

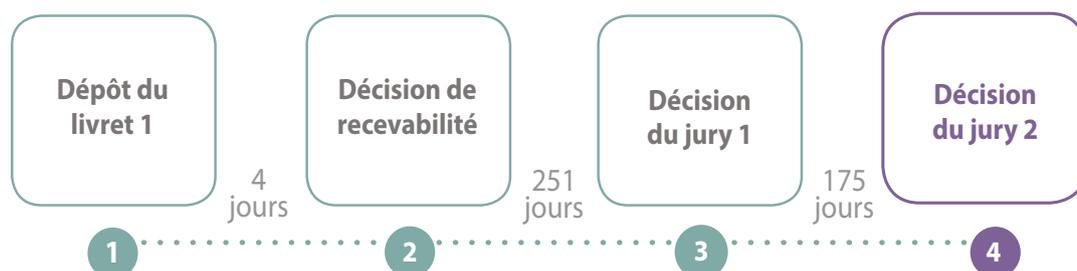
Schéma 2 DAVA Aix-Marseille (tous diplômes confondus)



Le délai moyen du parcours VAE jusqu'au 1^{er} jury est de 271 jours.

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

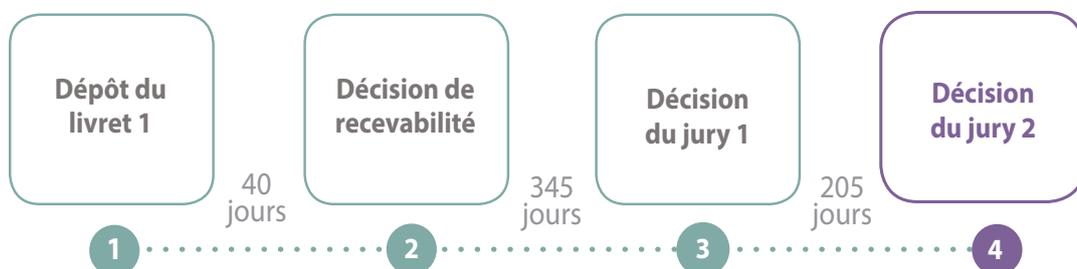
Schéma 3 DAVA Nice (tous diplômes confondus)



Le délai moyen du parcours VAE jusqu'au 1^{er} jury est de 255 jours.

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Schéma 4 DRJSCS-CS (tous diplômes confondus)



Le délai moyen du parcours VAE jusqu'au 1^{er} jury est de 385 jours.

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

La grande variabilité de la durée des parcours s'explique notamment par les facteurs suivants :

- l'organisation des sessions de jurys (deux à trois par an) ;
- la capacité du candidat et son investissement dans la rédaction du dossier de validation (cf. exemples de parcours p. 14) ;
- les délais d'obtention du financement et de mise en œuvre de la prestation d'accompagnement.

● Les délais moyens par niveau de diplôme (tous certificateurs confondus)

Tableau 7

Délai moyen de passage devant le jury 1 en 2015 (en jours)

	Délai moyen en 2015 (en jours)
Niveau I	192
Niveau II	276
Niveau III	225
Niveau IV	240
Niveau V	252
Délai moyen en jours	236

Les certificateurs ont réduit les délais de passage devant le jury. En 2015, les délais moyens sont de 236 jours. Seuls les délais entre deux jurys restent importants.

Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2015 – traitement ORM



Exemple 1

Femme, 56 ans, salariée, niveau V qui vise un diplôme d'État d'aide-soignant (DRJSCS-CS)

Le délai total du parcours jusqu'au 1^{er} jury est de 245 jours et de 489 jours jusqu'au 2^{ème} jury.



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Exemple 2

Homme, 27 ans, demandeur d'emploi, niveau V qui vise un BTS management d'unités commerciales (DAVA Nice)

Le délai total du parcours VAE jusqu'au 1^{er} est de 159 jours.



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Exemple 3

Femme, 37 ans, salariée, niveau I qui vise un diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DAVA Aix-Marseille)

Le délai total du parcours VAE jusqu'au 1^{er} jury est de 124 jours.



Source : Observatoire de la VAE PACA, données 2014 à 2015 – traitement ORM

Préconisations

Quinze ans après la mise en œuvre de ce droit individuel et suite aux nouvelles règles issues de la loi travail, il semble opportun d'agir sur l'ensemble de la chaîne de service du processus de validation des acquis. Ce constat nous invite à repenser les cadres d'intervention qui ont permis à 30 000 candidats d'acquérir une certification professionnelle par le biais de la VAE depuis 2002, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, il s'agit d'adapter ce droit individuel aux réalités actuelles et d'intégrer ce dispositif dans un système plus global permettant à l'usager de s'inscrire dans un parcours d'accès à la certification tout au long de la vie. La VAE n'est pas la seule réponse mais bien un tremplin garantissant de la richesse et de la remobilisation professionnelle.



Une durée de parcours faible

Cette première étude, qui a vocation à être renouvelée régulièrement afin de mieux appréhender la réalité du parcours des candidats, permet de relativiser l'idée reçue selon laquelle les délais de parcours VAE seraient longs. Le délai d'un parcours en VAE est variable en fonction de plusieurs facteurs qui sont d'ordre pédagogique et administratif.

Suite aux échanges avec les certificateurs, il s'avère que la durée pour passer devant le jury implique des actions telles que :

- La recherche de financement de la prestation d'accompagnement ;
- La demande d'autorisation d'absence pour congé VAE, pour les salariés ;
- La convocation devant le jury après dépôt du livret de validation (1 à 3 mois).

Une démocratisation de ce droit au plus grand nombre

L'utilisation de la VAE est trop souvent associée à un mécanisme de régulation. Il doit devenir un véritable outil d'émancipation permettant au plus grand nombre d'avoir accès à cette modalité. Pour ce faire, il est important de redéfinir les contours d'une information adaptée à la demande sociale et à celle des entreprises, en mobilisant d'une part l'ensemble des professionnels du SPRO et du conseil en évolution professionnelle (CEP) et d'autre part en sensibilisant les organisations professionnelles et les services des ressources humaines.

Dans un deuxième temps, le rôle de l'information en amont est très important. En comparant le taux de validation nulle entre les certificateurs, il apparaît des différences notables (de 13 à 29 %). Il semblerait que l'étude personnalisée, proposée par l'Éducation nationale aux candidats avant la demande de recevabilité permette de mieux les orienter.

La Validation des acquis de l'expérience concerne l'ensemble de la certification professionnelle, si le diplôme reste le marqueur de la qualification en France, il est important de définir un cadre de valorisation des autres certifications comme les Titres professionnels et Certificats de qualification professionnels (CQP). Cette valorisation passe notamment par une information appropriée et par la reconnaissance de ces certifications au sein du marché de l'emploi.

Un accompagnement réaffirmé

L'accompagnement en VAE n'est pas suffisamment utilisé, malgré les nombreuses possibilités de financement. Mais au-delà de la méconnaissance des différentes prises en charge par les usagers, c'est bien le compte tenu de l'accompagnement qui reste flou et ceci malgré une offre de service abondante en région. Il semble donc important de définir un cadre de professionnalisation et de labélisation pour les différents organismes proposant ce service. Les certificateurs en région pourraient être les maîtres d'œuvre de ce cadre d'intervention.

Le taux de validation partielle (de 15 à 31 %) invite également à chercher des solutions permettant à chacun d'aller jusqu'au bout de la démarche dans des délais raisonnables.

La nouvelle règle* d'un an pour la recevabilité réinterroge le contenu de cet accompagnement, car pour certain nombre de futurs candidats cet engagement en VAE s'inscrit dans une première étape d'accès à la certification, d'où l'importance d'ouvrir cet accompagnement au conseil en évolution professionnelle afin de garantir la sécurisation des projets des candidats qui s'orienteront vers des parcours mixtes associant la valorisation de l'expérience avec celle de la formation professionnelle.

* loi travail Août 2016 - art 78

